



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**PROCÈS-VERBAL
BUREAU DU 26 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier, les membres du bureau de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en bureau, à l'Hôtel de Lassus à Montréjeau, sur la convocation qui leur a été adressée.

Présents : M GASTO OUSTRIC ; A FRECHOU ; C VOUGNY ; P BRILLAUD ; J FERRERE ; G SIOUTAC ; L VIGNEAUX ; JC DASQUE ; A BOUBEE ; L BRIOL ; E ROUEDE ; JC DURROUX ; L WELTER ; JF CAZAUX ; YP BARRAU ; M de GAULEJAC

Excusés : J LACROIX ; C LAURENTIES-BARRERE ; MH FONTANNEAU ; JM LOSEGO ; JY DUCLOS

Procuration : MH FONTANNEAU À A BOUBEE

Absents : E MIQUEL ; J ADOUE ; E SUBRA ; T POUZOL

Est nommé secrétaire de séance : A FRECHOU

ORDRE DU JOUR

- ***Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022***

- 1- Association ACCEPT – Subvention 2023
- 2- Créances éteintes – Budget principal 2023
- 3- Acquisition et réhabilitation d'un bâtiment en copropriété – Relocalisation du centre social AZIMUT
- 4- Questions diverses

Après avoir constaté que le quorum est atteint (16 présents), la Présidente ouvre la séance à 17 h 05 et nomme Alain FRECHOU secrétaire de séance. Approuvé à l'unanimité.

**APPROBATION PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU BUREAU DU 15 DÉCEMBRE 2022**

Madame la PRÉSIDENTE demande s'il y a des observations sur le **procès-verbal du 15 décembre 2022** : aucune observation.

Le procès-verbal de la séance **du 15 décembre 2022** est adopté à l'unanimité.

POUR : 17
CONTRE : /
ABSTENTIONS : /
ADOPTÉ

1- Délibération n° 2023-01

ASSOCIATION ACCEPT - SUBVENTION 2023

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

La Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges a été sollicitée par un certain nombre d'associations en vue de leur apporter un soutien financier dans le cadre de divers projets.

Vu le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération 2022-158 du 7 juillet 2022 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire, en matière d'attribution de subventions aux associations ou particuliers dont le montant n'excède pas 50 000€,

Vu la demande effectuée par l'association ACCEPT portant sur un projet de création d'un centre de ressources LGBT+ mobile sur le Comminges, avec un accompagnement financier du LEADER notamment,

Considérant que le dossier est réputé recevable et complet, il est proposé de voter l'attribution de l'aide suivante :

ASSOCIATION	Subvention
ACCEPT	3 000,00 €

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention en 2023 à l'association présentée dans le tableau ci-dessus,
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget principal 2023,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document technique, administratif et financier afférent à la présente décision, y compris une convention le cas échéant.

POUR : 16

CONTRE : 1

ABSTENTIONS : 0

ADOPTÉ

LA PRÉSIDENTE précise qu'il s'agit d'un projet d'aménagement d'un bus. Le PETR avait sollicité les 3 communautés de communes qui ont répondu favorablement sur le principe. La répartition est la même que d'habitude, à savoir 3 000 € pour la Communauté de Communes, 1500 € pour les autres communautés. L'association a présenté son projet devant le comité LEADER le 27 septembre dernier et a obtenu un avis favorable. Ce projet est unique en France et a reçu le financement de la DILCRAH (Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT). Actuellement, le PETR peut mobiliser 10 700 € de LEADER. Avec une aide supplémentaire des intercommunalités de 6 000 €, la subvention LEADER pourrait atteindre 17 000 €, ce qui représenterait 23 % du budget de l'opération et permettrait de mieux financer le bus et son aménagement. Ce projet répond aux critères du programme LEADER (expérimentation et innovation). Une lettre d'intention avait été envoyée au PETR fin décembre mentionnant que la décision serait prise au 1^{er} bureau de janvier. La délibération sera envoyée au PETR.

2- Délibération n° 2023-02

BUDGET PRINCIPAL 2023 - DETTES EFFACÉES EN CRÉANCES ÉTEINTES

Madame la Présidente donne lecture du rapport suivant :

Les services de la Trésorerie informent la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges des décisions prises par la commission de surendettement des particuliers. Ces décisions s'imposent aux débiteurs et aux créanciers déclarés à la date de décision.

Vu la délibération n° 2022-158 du 7 juillet 2022 portant modification et mise à jour des délégations de pouvoir du Conseil communautaire vers le Bureau et la Présidente,

Vu la décision de la commission de surendettement de la Haute-Garonne en date du 16 septembre 2022,

Vu le courriel de la Trésorerie de St Gaudens en date du 12 janvier 2023,

Il est demandé au Bureau Communautaire la constatation de produits irrécouvrables pour créances éteintes, de titres ou soldes de titres :

Exercice 2018 :

- Titre 757: 45.00 €
- Titre 1579 : 66.00 €

Exercice 2020 :

- Titre 1067: 38.00 €
- Titre 2397: 19.00€

Soit un montant total de **168.00€ euros** pour 4 pièces.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire DÉCIDE :

- **DE CONSTATER** l'admission en non-valeur pour créances éteintes des titres ou soldes de pièces pour les exercices susmentionnés et selon la liste transmise par les services du Trésor Public,
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2023 à l'article 6542.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

ADOPTÉ

3- Délibération n° 2023-03

ACQUISITION ET RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT EN COPROPRIÉTÉ SIS 72 RUE DE LA RÉPUBLIQUE À SAINT-GAUDENS RELOCALISATION DU CENTRE SOCIAL AZIMUT – DEMANDE DE SUBVENTIONS *Annule et remplace la délibération 2022-265 du bureau du 15 décembre 2022*

Madame la Présidente rappelle que le centre Social AZIMUT, situé ce jour Place de la libération, quartier Pégot à Saint-Gaudens, est trop étroit, d'une part pour les activités qui y sont proposées mais également pour les salariés, dont les bureaux sont situés à l'étage en « open space » et ne correspondent pas aux normes de sécurité et au besoin de confidentialité des dossiers traités.

Une opération d'agrandissement a été étudiée à l'aide du CAUE. Elle n'a pu aboutir au regard du coût : environ 600 000 € mais aussi l'ensemble des contraintes du site initial.

Par délibération n° 2022-154 du 07/07/2022, le conseil communautaire a décidé d'acquérir le rez-de-chaussée du bâtiment sis 72 rue de la république (« ex-CCI Antenne de Saint-Gaudens ») d'une superficie d'environ 390 m² afin d'y implanter le centre social AZIMUT. Ce bâtiment est également composé de 2 niveaux supplémentaires (16 logements gérés par l'OPH 31). La localisation de ce bâtiment en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) est idéale.

Le RDC répond au besoin de la communauté pour agrandir et relocaliser le centre social AZIMUT. Structure de proximité, qui anime le débat démocratique, accompagne des mobilisations et des projets d'habitants, et construit de meilleures conditions de vie, pour tout équipement d'animation sociale et de mixité. Il propose des activités sociales, éducatives, culturelles, sportives et familiales. Il favorise l'intégration, notamment des nouvelles populations arrivantes. Le tout est construit et porté par les usagers habitants du territoire pour faire valoir les principes républicains, laïques et démocratiques.

L'opération consiste en l'acquisition du bâtiment et sa réhabilitation avec un espace d'accueil convivial, des salles d'activités et des bureaux individuels permettant des accueils adaptés et confidentiels.

Madame la Présidente rappelle la délibération 2022-265 du 15 décembre 2022 de demande de subvention relative au projet d'acquisition et réhabilitation du bâtiment.

Madame la Présidente indique que des précisions ayant été portées au plan de dépenses et aux cofinancements possibles, il convient de préciser le plan de financement pour les demandes de subventions.

Sur les estimations des services techniques de la communauté de communes, le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant, il constitue la priorité n° 5 des demandes de subvention auprès de l'État pour l'année 2023 :

Dépenses	€HT	%	Recettes	€	%
Acquisition immobilière	190 000,00 €	33,2%	État - DETR 2023	101 340,00 €	17,7%
MOE, études et frais	45 300,00 €	7,9%	CAF31 - Animation vie sociale	255 000,00 €	44,6%
Frais de notaire (estimation 6%)	11 400,00 €	2,0%	CD31 - Contrat de territoire 2023	101 340,00 €	17,7%
DIAG énergétique	2 500,00 €	0,4%			
DIAG amiante, plomb avant trav.	1 500,00 €	0,3%			
Maitrise d'œuvre (PC)	27 000,00 €	4,7%			
Contrôle technique	1 500,00 €	0,3%			
Mission SSI	1 400,00 €	0,2%			
TRAVAUX	300 000,00 €	52,4%			
Travaux de mise en accessibilité	19 530,00 €	3,4%			
Aménagement d'un WC accessible aux PMR	7 770,00 €	1,4%			
Aménagement de l'accueil ; banque, portes et contraintes d'accessibilité	7 840,00 €	1,4%			
Accessibilité PMR extérieure : visuels, guidage au sol	3 920,00 €	0,7%			
Travaux rénovation thermique et énergétique	180 770,00 €	31,6%			
Installation d'un chauffage (pompe à chaleur et diffuseurs cassettes chauffage + climatisation sur le niveau RC et convecteurs électriques pour le sous-sol)	50 101,00 €	8,8%			
Installation d'une VMC double-flux	10 000,00 €	1,7%			
Isolation plancher R0 (87m ²)	4 350,00 €	0,8%			
Isolation : doublement mur d'enceinte et peinture	35 035,00 €	6,1%			
Isolation et sous-plafond	26 344,00 €	4,6%			

Installation d'éclairages LED : Luminaires LED et autres fournitures (Travaux en régie)	4 440,00 €	0,8%			
Travaux de construction	65 700,00 €	11,5%			
Aménagement de la cuisine avec raccordements et chauffe-eau	9 000,00 €	1,6%			
Construction d'une véranda	25 000,00 €	4,4%			
Gros œuvre et revêtements fermeture du couloir à gauche de l'entrée	6 720,00 €	1,2%			
Sécurité incendie via SSI et isolation coupefeu (ERP 5° catégorie)	15 500,00 €	2,7%			
Installation courant faibles : câbles et prises RJ, wifi et fournitures (Travaux en régie)	4 480,00 €	0,8%			
Création d'une porte entre 2 bureaux	5 000,00 €	0,9%			
Travaux de rénovation	28 000,00 €	4,9%			
Remplacement des éléments des sanitaires	5 600,00 €	1,0%			
Rénovation menuiseries intérieures, sols et cloisons	22 400,00 €	3,9%			
Travaux et aménagements extérieurs	5 000,00 €	0,9%			
Aménagements paysagers	1 000,00 €	0,2%			
ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS	36 800,00 €	6,4%			
Équipements spécifiques AUTRES	1 800,00 €	0,3%			
Installation d'un système d'alarme (GSM)	1 800,00 €	0,3%			
Équipements matériels	- €				
Équipements informatiques	15 000,00 €	2,6%			
2 vidéoprojecteurs	2 100,00 €	0,4%			
Matériels informatiques	12 900,00 €	2,3%			
Équipements mobiliers	10 000,00 €	1,7%			
Mobiliers divers	10 000,00 €	1,7%			
Matériel pédagogique	10 000,00 €	1,7%			
Matériels pédagogique	10 000,00 €	1,75%	CC Cœur & Coteaux Comminges	114 420,00 €	20,0%
TOTAL	572 100,00 €	100%	TOTAL	572 100,00 €	100,0%

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que présenté,
- **D'AUTORISER** la Présidente ou son représentant à solliciter les demandes de subventions auprès de l'État, de la CAF et du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

ADOPTÉ

LA PRÉSIDENTE précise que, suite aux échanges entre David Guerin et les financeurs, des précisions doivent être apportées sur la délibération prise en bureau du 15 décembre 2022 : localisation du bâtiment en QPV (quartier prioritaire de la ville), ce qui va permettre de cumuler les subventions. Les lignes de travaux et d'acquisition ont été détaillées, tout en restant sur la même enveloppe financière avec un reste à charge de 20 %. Elle informe que l'acquisition est faite (signature de l'acte le mardi 24/01).

L VIGNEAUX fait remarquer qu'il n'y a pas de financement de la Région prévu dans ce plan de financement alors qu'en réunion interne, ce dossier apparaissait dans les investissements programmés de la Communauté.

LA PRÉSIDENTE dit que la communauté a fait part des montants des investissements à tous les financeurs, y compris ceux qui ne financent pas les projets. Elle rajoute que le dossier figure dans le CRTE et le CTO.

LE DGS précise que cela pourra s'adapter en fonction des notifications reçues.

PY BARRAU demande quand se fera le déménagement car l'association située à côté du bâtiment est un peu à l'étroit et souhaiterait disposer d'un peu plus de place.

LA PRÉSIDENTE répond que, pour l'instant, la communauté n'a pas encore choisi la maîtrise d'œuvre pour les travaux et qu'il y a d'autres projets pour ces locaux appartenant à la mairie. Les travaux devraient se faire d'ici le printemps 2024.

4- Questions diverses

- **Personnel SIVOM** : Arrivée des agents le 02/01/2023 sur les compétences voirie/déchets : organisation à mettre en place mais tout s'est bien passé.
- **Recrutements en cours sur le volet comptabilité** : 1 comptable analytique, 1 assistant comptable, 1 comptable déchets/administratif pour Boulogne sur Gesse. Tous les entretiens sont en cours. Plusieurs candidatures ont été reçues. Une personne qui arrive du SIVOM vient de demander une disponibilité pour 5 ans, il convient de prévoir son remplacement. L'installation des agents à l'annexe (ex Banque Courtois) est terminée. Les travaux ont été fait en régie (peinture). Quelques soucis au niveau du réseau internet, des connexions mais c'est maintenant réglé.
- **Abattoirs** : depuis le 1^{er} janvier, c'est la SCIC qui gère. Pour autant, tous les jeudis matin, une réunion abattoirs se tient dans le bureau de Christophe Lafforgue à la Communauté de Communes avec les experts comptables, les ressources humaines, volet travaux bâtiments, Si les services de la Communauté ont besoin d'informations, ils peuvent se rencontrer le jeudi matin. En ce moment, le gros dossier est l'obtention de l'agrément définitif au 1^{er} avril. Pour tout ce qui concerne le volet administratif, les documents seront remis en main propre à la DDPP par Eric Barnay, lundi 30/01 à Toulouse. Les travaux urgents ont été réalisés en régie par des agents des services techniques de la Communauté compétents sur plusieurs corps de métiers (plomberie, peinture, électricité, soudure) de Communes. Cela fait gagner beaucoup de temps. Sur Saint-Gaudens, c'est fait. Reste quelques petits travaux urgents sont à faire sur Boulogne sur Gesse mais toutes les chaines sont ouvertes. Quand les travaux vont démarrer à Saint-Gaudens, il faudra pouvoir envoyer sur Boulogne. À ce jour, c'est Eric BARNAY qui a pris la direction des deux abattoirs. Le recrutement du nouveau directeur a été fait en fin d'année. Il arrive le 15/3. C'est un Saint-Gaudinois, ancien directeur du casino d'Estancarbon qui connaît le milieu agro-alimentaire. Lorsqu'il sera en poste, Eric BARNAY pourra superviser tous les travaux sur les deux sites. Retard pris avec le maitre d'œuvre et volet ICPE. Réunion prochainement pour lancer la consultation pour le maitre d'œuvre pour l'abattoir de Boulogne sur Gesse.

M de GAULEJAC demande s'il pourrait être organisée une visite des abattoirs.

La PRÉSIDENTE dit que ce n'est pas un lieu qui se visite facilement. Il y a des règles à respecter (hygiène, utilisation du téléphone et photos interdites, ...). Toutefois, au mois de mai, lors de la semaine « Made in viande), une visite pourrait être organisée par la Communauté à laquelle les membres du bureau seraient invités.

- **Bâtiment couveuse maraichère de Blajan** : la consultation pour le maitre d'œuvre devrait être lancée à la mi-février. Deuxième couvé arrivé en fin d'année.

L BRIOL dit qu'il y a la place pour 3 couvés mais tant qu'il n'y a pas le bâtiment, il ne peut y avoir que 2 couvés. Un tunnel est utilisé pour le stockage.

LA PRÉSIDENTE fait remarquer qu'il a été mentionné 5 couvés sur le Pays alors qu'il n'y en a qu'un à Huos et 2 sur la Communauté de Communes.

- **FABLAB** : le COPIL du futuropole a eu lieu. Les choses avancent bien. Le prochain COPIL aura lieu en février. C'est un bâtiment à la fois pépinière, espace de coworking sur des activités innovantes et le FABLAB PRO pour des activités à vocation industrielle.
- **Filière laine** : sujet relancé dans le cadre du dossier Territoire Zéro Chômeur (TZC) longue durée. Accompagnement de l'agence des Pyrénées. A la fin du dernier COPIL, il a été demandé à la Communauté de Communes de prendre le relais pour continuer à porter le projet et les COPIL.

L VIGNEAUX dit que l'agence des Pyrénées veut maintenir ce développement de la filière laine au travers d'un atelier de lavage et fabrication : matelas, coussins et couettes.

C VOUGNY demande quel est le rapport avec le TZC.

LA PRÉSIDENTE répond que dans TZC, il a une activité laine. La relance du dossier filière laine est parti de TZC au niveau de l'entreprise à but d'emploi mais ce sujet-là va au-delà de TZC. Aujourd'hui, les éleveurs locaux veulent valoriser la laine pour la laver puis elle part en Espagne ou en Italie car localement, il n'y a rien pour cette activité, ni régionalement. Concernant l'activité de lavage et de stockage, la Communauté de Communes va continuer à animer le COPIL du 13 février.

JF CAZAUX demande s'il y a beaucoup de tonnes de laine.

LA PRÉSIDENTE lui répond que, dans le cadre de l'activité de l'EBE, cela représente 15 tonnes. Il y a déjà 40 tonnes collectées aujourd'hui sur les Pyrénées qui partent soit en Espagne, soit en Italie pour le lavage

J FERRERE regrette que l'on ait perdu un savoir-faire. Les industries lainières étaient jadis centrées sur l'Ariège (Mazamet, Lavelanet, ...)

LA PRÉSIDENTE dit avoir rencontré le proviseur du lycée agricole. La laine est envoyée en Italie pour être lavée. 40 tonnes représentent un gros volume pour le transport.

J FERRERE dit qu'il doit falloir beaucoup d'eau pour le lavage de la laine et pense que l'activité devra être basée près d'une rivière ou de la Garonne.

LA PRÉSIDENTE informe qu'une entreprise locale de Valentine serait intéressée par le projet. Cette entreprise se renseigne pour porter de futurs investissements et, de plus, elle a déjà les bâtiments.

- **Ambassadrice du tri :**

G SIOUTAC évoque le besoin urgent de recrutement d'une ambassadrice du tri car les consignes de tri ne sont pas respectées et il n'y en a plus qu'une actuellement.

LE DGS dit qu'au final, une seule ambassadrice du tri du SIVOM est venue à la Communauté de Communes. C'est un sujet à travailler dans les prochains mois car il y a des besoins (collecte des bio déchets, etc.).

LA PRÉSIDENTE dit qu'il faudrait faire un rappel à la suite de l'extension des consignes de tri. Il faudra relancer la communication au niveau des écoles. Il va falloir réécrire une stratégie de communication car nombreuses sont les personnes qui ne connaissent pas les nouvelles consignes applicables depuis le 1^{er} janvier.

G SIOUTAC dit que la meilleure communication était celle faite à travers les écoles car les enfants sont les meilleurs ambassadeurs auprès des familles.

C VOUGNY dit que les colonnes de tri débordent.

G SIOUTAC dit qu'il faut revoir la fréquence de ramassage des colonnes, car toutes les 3 semaines, ce n'est pas suffisant.

L WELTER dit que depuis l'installation des caméras en ville, il y a moins d'incivilités.

- **Haute-Garonne Numérique :**

JC DASQUE évoque le courrier reçu de la part de Haute-Garonne Numérique pour informer que le jugement avait lieu le 27/01 concernant l'entreprise d'installation de la fibre. Il demande si la présidente a plus d'informations.

LA PRÉSIDENTE dit qu'elle n'a pas plus d'informations.

- **Ateliers PLUi :**

J FERRERE dit que les discussions et négociations se passent très bien sur les ateliers PLUi qui se déroulent en ce moment. LA PRÉSIDENTE dit qu'il y aura des décisions pas faciles à prendre mais les ateliers se passent effectivement très bien. Le calendrier est calé jusqu'en juin. Il y aura prochainement les conférences infra. Elle informe les élus que Clélia PERRIN quitte le service urbanisme début mars et part chez Artelia. Le recrutement d'un agent est en cours pour l'urbanisme et plan climat. Clélia termine les ateliers puis prendra ses congés avant son départ.

- **Convention Territoriale Globale** : tous les membres du bureau sont invités à la signature de la CTG le mardi 31/01 à 18 h au Parc des expositions.
L VIGNEAUX informe que la réunion du SICASMIR est à la même heure.

- **Cuisine centrale :**

JF CAZAUX souhaiterait des informations sur la cuisine centrale.

C VOUGNY dit que les deux autres intercommunalités travaillent toutes seules. La communauté de communes travaille avec le CIAS. La commune de Gourdan a pour projet la création d'une cuisine centrale. La question du portage des repas aux personnes âgées doit être étudiée avec le CIAS.

LA PRÉSIDENTE se dit toujours ouverte à la discussion avec le maire de l'Isle-en-Dodon sur l'ouverture d'une cuisine satellite à l'Isle-en-Dodon à l'ancien collège (livraison repas sur les coteaux).

C VOUGNY pensait que le bâtiment était en zone inondable.

L WELTER dit que ce bâtiment n'est pas en zone inondable et se dit d'accord sur le sujet. Il va se rapprocher de Claire VOUGNY pour en discuter.

- **Prochain bureau** le 16 février à 17 heures.
- **Commission finances** : 06/03/2023.
- **Intervention de Christian FARCY**, bus mobile informatique, demande à intervenir en conseil communautaire pour présenter sa structure. Il doit prendre contact avec la Communauté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 10.

**Le secrétaire de séance,
Alain FRECHOU**

**La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC**